



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**PROCES VERBAL**  
**Comité syndical du 11 septembre 2025 à 19 heures**  
**Espace Charles Ceyrac Salle Simone Veil**  
**19 600 SAINT PANTALEON DE LARCHE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 25 août 2025, assemblé à SAINT PANTALEON DE LARCHE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : M. Rémy DANIEL

**Absence de quorum pour les compétences AG,  
GEMAPI**

Nombre de membres	
En exercice	70
Présents	31
Votants	28
Pouvoirs	

**Quorum compétence Natura 2000**

Nombre de membres		Pour	Abstention	Contre
En exercice	14	8	0	0
Présents	8			
Votants	8			
Pouvoirs				

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOLOUX	1
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Dampniat	Pierre	BERNET	
8		Aurélie	GRAISSAGUEL	
9	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
10	Larche	Jean	MEYJONADE	1
11	Lissac Sur Couze	Didier	DASCHIER	1
12	Noailles	Hervé	BRUCY	
13	Objat	Michel	DONZEAU	
14	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
15	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	1
16	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
17		Claude	ACHARD	
18	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
19	Saint-Viance	Bernard	DELMAS	
20	Sainte Féreole	Daniel	SOULARUE	
21	Turenne	Rémy	DANIEL	
22	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
23	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	1
3	Masseret	Bernard	ROUX	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	1
6	Perpezel le Noir	Hélène	HERCOUET	
7	Uzerche	Jean-François	BUISSON	1
8	Vigeois	André	BESSE	1

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Chabriac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
3	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
4	Donzenac	Annette	CONJAT	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
9	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
10	Louignac	Marie-José	POZZA	
11	Malemort	Alain	RIGOUX	
12	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
13	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
14	Perpezel le Blanc	Bernard	GAY	
15	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
16	Sadroc	Gérard	RISACHER	
17	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
18	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
19	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
20	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
21	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
22	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
23	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
24	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
25	Varetz	Sabine	TERNAT	
26	Vignols	Steven	BESSON	
27	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
2	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
3	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
4	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	
4	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

M. Daniel FREYGEFOND, Président du SIAV, introduit la réunion en remerciant les élus pour leur présence et Mme Marie-Paule TOURNADOUR, Vice-Présidente du SIAV, adjointe au Maire de Saint Pantaléon de Larche, pour son accueil et pour la visite du chantier de restauration du ruisseau de Saint Pantaléon de Larche « remis à ciel ouvert » dans le cadre du PAB Plan d'Aménagement du Bourg.

Il informe que le quorum n'est pas atteint pour l'administration générale et pour les autres compétences sauf Natura 2000.

La présentation sera projetée ce soir et la réunion sera enregistrée.

Par manque de quorum, sauf Natura 2000, les délibérations seront remises au vote le jeudi 18 septembre 2025 à 10h, en Visio et au Bureau.

Mme Marie-Paule TOURNADOUR, Vice-Présidente du SIAV, adjointe au Maire de Saint Pantaléon de Larche, Chargée de l'environnement, du développement durable, de l'Agenda 21, des équipements de proximités dont le cimetière, excuse l'absence de Monsieur le Maire, Alain LAPACHERIE, empêché ce jour, remercie les membres présents et présente sa commune dont le centre-bourg doté de platanes centenaires, les infrastructures qui la composent (écoles, ensemble sportif, ..... ) et explique les 3 phases du chantier visité avant la réunion, dont la 1<sup>ère</sup> phase :

« Il leur tenait à cœur d'ouvrir ce ruisseau busé, ce qui représentait le « gros » du chantier. De plus, le bourg est attractif et pittoresque, construit autour d'une place boisée et de la Vézère traversée par un axe routier et ferroviaire. Des salles polyvalentes et sportives, des écoles et des services privés de proximité font vivre la commune. Un programme pluriannuel d'investissement a été construit : la renaturation, la redéfinition de l'espace de vie du stade jusqu'à la Vézère. Elle remercie le SIAV, associé depuis la genèse du projet qui a été force de proposition et qui les a accompagnés auprès des Services de l'Etat ainsi que pour sa coopération tout au long de l'année en pensant aux travaux d'entretien des berges des ruisseaux du Rieux Tort et de « Vermeil ». La population a dépassé les 5 000 habitants depuis 2025.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Rémy DANIEL (CABB – Turenne -) est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 juillet 2025 : il n'y a pas de remarques.

## II. NATURA 2000

Le Président présente les thèmes du mémoire technique, les étapes de la nouvelle programmation de Natura 2000 et la participation prévisionnelle des 14 communes.

Proposition de la délibération suivante :

**2025 08 MAPA NATURA 2000 2025/2028.** Animation pour la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne ».

Le président rappelle :

**La délibération Natura 2025-01** du 20 février 2025 « candidature du SIAV – structure porteuse »

**La délibération Natura 2025-02** du 20 février 2025 « désignation préalable comme structure porteuse »

**La délibération 2025 06** du 8 juillet 2025 « autorisation signature convention cadre. »

**La délibération 2025 07** du 8 juillet 2025 « autorisation lancement MAPA pour 3 ans. »

**Le dépôt d'une consultation MAPA** « marché public à procédure adaptée » de prestations de services sur le site achat public le 21 juillet 2025 avec une date de remise des offres via la plate-forme achat public le 1<sup>er</sup> septembre 2025 à midi.

**L'objet du marché** : prestations de services pour l'animation du DOCOB “document d'objectif » du site NATURA 2000 “Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne » FR7401111

**Lot unique** : Animation technique du site Natura 2000 pour les années 2025-2028.

**Délai d'exécution** : La présente consultation concerne les prestations attendues pour l'animation du site Natura 2000 « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028.

Après avoir :

Présenté l'offre reçue

Informé d'un dépôt de demande de subvention **prévisionnel** FEADER/ETAT autorisant le commencement de l'opération.

**Plan de financement prévisionnel arrêté selon l'offre retenue du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028 :**

DEPENSES		RECETTES	
Animation du site Natura 2000	<b>95 199,72€ TTC</b>	SUBVENTIONS F.E.A.D.E.R. (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) /ETAT	78 919,78€
SIAV (exécution, suivi du dossier) 12 jours/3ans	3 000€		
Coûts indirects 15%	450€	Autofinancement (14 communes)	19 729,94€
<b>TOTAL</b>	<b>98 649,72€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 649,72€</b>

Le président sollicite les membres de la carte Natura 2000 réunis en comité syndical pour :

- Approuver le choix du prestataire : le CENNA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine site Limousin) pour une période de 36 mois du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028 pour un **montant de 79 333,10€ ↗ 95 199,72€ TTC.**
- L'autoriser :

A attribuer le MAPA animation du DOCOB "document d'objectif" Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne 2025/2028.

A solliciter les aides des partenaires financiers dans le cadre du plan de financement prévisionnel ci-dessus.

A signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses non couvertes par les subventions seront à la charge des communes adhérentes à la carte Natura 2000, au prorata de la population DGF se rapportant à l'année d'exécution.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité. Sur 14 communes représentées : 8 Délégués présents, 8 délégués votants favorablement.

**III. ADMINISTRATION GENERALE/GEMAPI :**

- **Statuts et règlement intérieur :** modifications

M. Daniel FREYGEFOND rappelle la nécessité de faire évoluer les statuts et explique le sens de cette modification.

Le SIAV doit anticiper et pouvoir répondre aux demandes multiples des collectivités concernant les événements naturels ou volontaires portant atteintes à l'Eau, actions considérées dans le cadre du grand cycle de l'Eau, et influant le petit cycle de l'Eau.

Après échanges avec le groupe de travail constitué pour élaborer le projet statutaire du SIAV, avec les services de la Sous-Préfecture de Brive, avec les responsables des 4 EPCI, les principales modifications concernent :

Le nombre de compétences. Ainsi le SIAV exercera deux compétences

- GEMAPI
- Complémentaires à la GEMAPI (où on retrouve les compétences actuelles)

Le nombre de délégués. Il y aura une réduction du nombre de délégués à 19.

Il y aura deux modalités de votes : qualifiée et simple. La majorité qualifiée sera mise en place pour des décisions définies (élection du Président et du bureau, CFU, budget, statuts, adhésion au syndicat, adhésion à un autre EPCI).

EPCI FP	Nbres délégués	Majorité simple			Majorité qualifiée		
		Voix par délégué	Total voix	Taux de voix	Voix par délégué	Total voix	Taux de voix
Agglomération de Brive	9	1	9	47%	4	36	67%
Agglomération de Tulle	2	1	2	10%	1	2	4%
Communauté de communes du Pays d'Uzerche	6	1	6	32%	2	12	22%
Communauté de communes du pays de Lubersac Pompadour	2	1	2	11%	2	4	7%
Total			19	100 %		54	100 %

Le comité syndical se réunira une fois par trimestre pendant des séances publiques sur le territoire du SIAV.

Le règlement du SIAV est modifié pour suivre les évolutions du syndicat. Les communes individuelles ne pourront plus adhérer au SIAV mais elles pourront s'inscrire, sur la base du volontariat, dans des commissions thématiques (exemple Natura 2000, de bassins versants, ...).

Les dispositions financières, le SIAV pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Les ressources non affectées perçues par le syndicat mixte permettant à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du syndicat. Le syndicat peut percevoir les ressources visées à l'article L.5212.19 du CGCT.

La clé de répartition s'articule autour :

- Financement des charges de structure du SIAV
- Financement des actions/opérations du PPG relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI
- Financement des missions assumées dans le cadre des articles 6, 7 et 8 des statuts

Les nouveaux statuts seront mis en place lors de la prochaine mandature. Cette délibération doit être approuvée par deux tiers des collectivités membres.

**COMMENTAIRES :** M. ROUX (MASSERET), demande si le financement est en prorata du nombre de délégués ?

Réponse lui est faite par : Non, au prorata du nombre d'habitants

- **EDUC EAU** : autorisation attribution lot 2 sur devis présentés.

Mme Coraline BREIL, chargée de missions au SIAV, présente la situation avec le prestataire actuel : Société GARLUCHE. Pour rappel, une mise en demeure non-retirée par le prestataire a été adressée fin juillet ce qui a conduit à un renvoi en courrier simple et mail le 14 août 2025. La Société GARLUCHE a adressé un recommandé début septembre demandant le paiement des factures envoyées fin juillet 2025. Elle rappelle le décompte réalisé pour accompagner le formulaire de résiliation.

M. Rémy DANIEL, rappelle que deux propositions ont été exclues (prix ou non-conformité).

Les devis retenus sont présentés et la proposition de choix explicité. Il recommande, sur avis du bureau, des techniciens rivières et d'une expérience précédente : La société SEMAPHORE

► Présentation des deux devis : **AGENCE SEMAPHORE et JORDAN GENTES**

		Aide prévisionnelle Agence de l'eau maximum	COUT FINAL PREVISIONNEL LOT 2	
	Prix TTC		coût total prévisionnel	Coût par collectivité avec subvention déduite (prévisionnel)
SEMAPHORE	10 494 €	9 424 €	17 562 €	1 163 €
JORDAN GENTES	8 391 €		15 459 €	862 €

Il y a **2 103 €** de différence entre les deux propositions. Ce projet qui devait coûter **673€** à chaque collectivité, coûterait entre **862€** et **1 163 €**

**Les propositions “graphiques” sont de qualités identiques, mais l’intervention d’un vulgarisateur de textes prédomine dans le choix de l’agence SEMAPHORE,**

Décision justifiée par le fait qu'il y a à la fois le travail d'un graphiste et d'une personne spécialisée dans la vulgarisation des informations, ce qui n'est pas le cas pour l'autre proposition, (seul graphiste).

Il ajoute que SEMAPHORE collabore très étroitement avec ALTERNATURE MEDIA producteur de visuels au SIAV dans le cadre du projet EDUC EAU, SEMAPHORE a donc une connaissance du SIAV et de la GEMAPI, ce qui peut faciliter le travail.

M. Mathias ROUX, coordinateur GEMAPI au SIAV, informe que les techniciens des 7 collectivités sont en accord avec leurs structures pour le surcoût financier et que l'objectif est de laisser plus de champs libres quant à la forme pour les propositions du futur prestataire en précisant seulement les trois messages souhaités qui sont :

- GEMAPI
- Cohésion hydrographique
- Coordination collectivité/Entente

#### **COMMENTAIRES :**

M. Daniel FREYGEFOND souhaite éviter l'incompréhension qui s'est créée avec la société GARLUCHE.

M. Jean PONCHARAL remarque les délais de prestation indiqués par les deux prestataires.

Mme Coraline BREIL précise que ce n'est pas un élément décisionnel car le temps va dépendre du temps de réponse des techniciens et pas du temps de travail des prestataires qui est similaire.

- **Logiciels comptables** : Renouvellement contrat ODYSSEE (contrat de maintenance, 3C au 01/01/2026).
- **Tableau des emplois** : mise à jour

Mme Chantal VALADE, secrétaire générale au SIAV, présente la mise à jour du tableau des emplois.

#### Emplois pourvus à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire :

- 2 emplois d'agent de maîtrise principal (2022/10)
- 1 emploi de technicien non statutaire, (2022/10)
- 1 emploi de technicien principal 1ère classe. (2022/10)
- 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe (2022/10)

#### Emplois non pourvus :

- 1 emploi d'agent de maîtrise (2022/10)
- 1 emploi de technicien (2022/10)
- 2 emplois de rédacteur (2022/10\_2025/14)
- 1 emploi de rédacteur 2ème classe (2025/14)
- 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe (2025/14)
- 1 emploi d'attaché (2025/14)

#### Projets de saisine du CST /CDG19 :

- **Refonte du RIFSEEP**

La promotion interne d'un agent, le recrutement d'un agent responsable de projet, le futur recrutement d'un agent responsable de structure multigrade, ont pour conséquence la révision du RIFSEEP.

Le tableau se rapportant au projet de délibération est présenté.

– **Document Unique Sécurité Santé Travail**

La mise à jour du document unique concernant la sécurité santé au travail est en cours de réalisation.

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

M. Daniel FREYGEFOND informe que des entretiens ont été menés pour le poste contractuel « Responsable de projets » et qu'une candidate a été choisie (Coraline BREIL).

Un agent a été nommé sur la liste d'aptitude du CDG 19 pour la promotion interne dans le cadre d'emploi de technicien. (Michael RAMBAUD).

Pour rappel, M. Mathias ROUX, coordinateur GEMAPI rappelle que le 30 septembre 2025 aura lieu une journée d'actualité organisée avec le CNFPT sur la GEMAPI salle Escande à BRIVE. Il présente le programme.

M. Daniel FREYGEFOND souligne que c'est à son sens une très bonne initiative qui est formatrice.

Par manque de quorum, les délibérations n'ont donc pas pu être votées, le Président invite les présents à être en ligne pour le visio du 18 septembre. Il remercie les élus.

Mme Marie-Paule TOURNADOUR, Vice-Présidente du SIAV, adjointe au Maire de Saint Pantaléon de Larche, remercie les participants et les invite à partager le pot de l'amitié.

Fin de la réunion : 20h12